

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 MARS 2023

Le vingt-et-un mars deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué sous les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Stéphan LAZAROFF, Maire.

Présents : Delphine BUECHER, Gertrude RANCÉ, Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphan LAZAROFF, Fabrice MAZUÉ, Antonio LEMOS, Marc MICHEL.

Absente excusée : Jean-Max FABREGA (pouvoir à Marc MICHEL)

Madame Delphine BUECHER a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Lecture du compte administratif par le doyen d'âge.

Le Conseil Municipal ADOPTE à l'unanimité le Compte administratif du Budget Communal M14 2022 arrêté comme suit :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses	234 629.00	254 773.30
Recettes	280 250.97	186 998.08
Résultats 2022	45 621.97	- 67 775.22
Part affectée à l'investissement	0.00	
Résultats antérieurs reportés	324 099.67	207 518.17
Résultat de clôture 2022	369 721.64	139 742.95

2. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Présentation du compte de gestion par M le Maire.

Le conseil municipal ADOPTE à l'unanimité le Compte de Gestion de la Commune de Frouville du Receveur de l'exercice 2022, dont les écritures sont conformes au Compte Administratif communal de l'exercice 2022 ;

3. REPRISE DES RESULTATS 2022

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les résultats de l'exercice 2022 du Budget Communal se traduisent par :

Résultat de clôture 2021 en section de fonctionnement : 324 099.67 €
Résultat de clôture 2021 en section d'investissement : 207 518.17 €

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

Part affectée à l'investissement 2022 :	0 €
Résultat 2022 en section de fonctionnement de :	45 621.97 €
Résultat 2022 en section d'investissement de :	- 67 775.22 €
Résultat de clôture 2022 en section de fonctionnement :	369 721.64 €
Résultat de clôture 2022 en section d'investissement :	139 742.95 €
Résultat de clôture global de l'exercice 2022 :	509 464.59 €
Solde des restes à réaliser d'investissement :	0.00 €
Besoin de financement :	0.00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE

ADOpte à l'unanimité l'état des résultats à affecter du Budget 2022 ;

AUTORISE le Maire, à affecter ces résultats au Budget Primitif 2023 de la Commune de Frouville comme suit :

Section de fonctionnement R 002 :	369 721.64 €
Section d'investissement R 001 :	139 742.95 €

4. VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023

Augmentation des taxes directes locales :

6 voix contre

4 voix pour

Le conseil décide donc de ne pas augmenter mais se réserve le droit de revaloriser les impôts l'an prochain sur la base de projets réels rentables afin de palier la baisse des dotations.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

FIXE les taux d'imposition des taxes foncières pour l'année 2023 comme suit :

Taxe Foncier bâti :	25.47 %
Taxe Foncier non bâti :	30.76 %
Taxe habitation sur résidence secondaire :	7.12 %

5. VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Demande de l'association CPN : proposition de 200 euros

1 Voix contre

8 Voix pour

1 abstention

Demande du Comité des fêtes de Nesles pour le Festival : proposition de 200 euros
10 Voix pour, voté à l'unanimité

Demande de l'UNAC : proposition de 100 euros
10 Voix pour, voté à l'unanimité

6. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023

Présentation du budget primitif qui fait suite à une commission finance qui s'est tenue le lundi 13 Mars.

FONCTIONNEMENT	Dépenses	TOTAL	
- 011 - charges à caractère général			530 321.64
- 012 - charge du personnel			255 200.00
- 014 - atténuations de produits			101 500.00
- 022 - dépenses imprévues de fonctionnement			40 000.00
			37 371.64

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

- 023 – virement à la section d'investissement			31 250.00
- 65 – autres charges de gestion courantes			65 000.00
FONCTIONNEMENT	Recettes	TOTAL	530 321.64
- 002 – excédent antérieur reporté de fonctionnement			369 721.64
- 70 – produits de services			6 000.00
- 73 – impôts et taxes			134 000.00
- 74 – dotations et participations			20 000.00
- 75 – Autres produits de gestion courante			600.00
INVESTISSEMENT	Dépenses	TOTAL	186 592.95
- 020 – dépenses imprévues			13 992.95
- 21 – immobilisations corporelles			172 600.00
INVESTISSEMENT	Recettes	TOTAL	186 592.95
- 001 – solde d'exécution d'investissement reporté			139 742.95
- 021 – virement de la section de fonctionnement			31 250.00
- 13 – subvention d'investissement			15 600.00


LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE
VOTE le budget primitif 2023.

QUESTIONS DIVERSES

- Un City Park est financé à 100% par la communauté de communes. M le Maire relance le sujet afin de savoir si la commune accepte l'installation d'un city parc rue de Groslay (surface 24m x 12m). Il faut aller étudier sur place si l'emplacement s'y prête. Décision prise au prochain conseil.
- Monsieur le Maire présente deux devis de la société BREZAC :
 - réalisation d'un feu d'artifice sonorisé de 12 à 15 minutes, calibre maximum 75 mm pour un coup de 4 600 € TTC
 - Réalisation d'un feu d'artifice sonorisé de 12 à 15 minutes, calibre maximum 50 mm pour un coup de 4 100 € TTCLe deuxième devis serait retenu. Il est prévu une participation financière du Comité des Fêtes de Frouville. Le spectacle pyrotechnique se tiendrait le vendredi 2 juin à l'occasion de la fête des voisins.
- A la demande de la Préfecture, 4 élus ont été désignés comme correspondants à la Gestion de Crise et à la Gestion Alerte Locale Automatisée.

Sans autre sujet à l'ordre du jour et personne ne réclamant plus la parole, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,
Stéphan LAZAROFF



La secrétaire de séance,
Delphine BUECHER



MAIRIE DE FROUVILLE
95690

**LISTE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE FROUVILLE
DU 21 MARS 2023**

Présents : Delphine BUECHER, Gertrude RANCÉ, Stéphane DELAMARE, Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphan LAZAROFF, Fabrice MAZUÉ, Antonio LEMOS, Marc MICHEL.

Absente excusée : Jean-Max FABREGA (pouvoir à Marc MICHEL)

Madame Delphine BUECHER a été élue secrétaire de séance.

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
DA20230321	VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022	APPROUVEE
DB20230321	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022	APPROUVEE
DB20230321	REPRISE DES RESULTATS 2022	APPROUVEE
DD20230321	VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES 2023	APPROUVEE
DE20230321	VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023	APPROUVEE
DF20230321	VOTE DE SUBVENTION A L'UNION NATIONAL DES COMBATTANTS SECTION L'ISLE-ADAM/PARMAIN	APPROUVEE
DG20230321	VOTE DE SUBVENTION AU COMITE DES FETES DE NESLES POUR LE FESTIVAL PARC AUX ETOILES 2023	APPROUVEE
DH20230321	VOTE DE SUBVENTION AU CPNVF	APPROUVEE

Le détail des délibérations et procès-verbal sont en version papier à la mairie et sur le site Internet de la commune <https://frouville95.fr/>

